

Commune de SAINT-GILLES
Service de l'Urbanisme
Place Maurice Van Meenen, 39

B – 1060 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 8203 (corr. M. A. Lopez Vazquez)
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.316/s.499
Annexe : 1 dossier

Madame,
Monsieur,

Objet : SAINT-GILLES. Place Loix, 1. Transformation d'un hôtel.

En réponse à votre lettre du 8 avril 2011, en référence, reçue le 21 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 27 avril 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

Construit en 1972 par l'architecte S. Borensztein, l'ancien hôtel Ascot se situe à l'angle de la place Loix et de la rue Berckmans, dans la zone de protection de la maison et atelier du peintre André Hennebicq (rue de Lausanne 1).

La demande vise à régulariser des transformations apportées à l'hôtel lors de sa réouverture en 2010 (hôtel Pantone). Ces transformations ont consisté à modifier le nombre de chambres (transformation de l'appartement du 8e étage en 2 chambres) et leur volume ainsi qu'à aménager des cabanons avec bardage 'anthrazinc' sur les terrasses des 6^e et 8^e étages. Les châssis ont également été remplacés par des nouveaux châssis en aluminium gris foncé.

Chaque étage s'est vu attribuer une couleur, selon le nuancier Pantone. A l'extérieur, cette démarche est visualisée par l'ajout de films de couleurs, qui ont été appliqués sur une partie des vitres des deux façades de l'hôtel. Avec les châssis noirs, on a voulu créer l'effet des tableaux à la Mondrian, le tout apportant un effet ludique et plus actuel que les anciens verres fumés.

La demande de permis d'urbanisme laisse entrevoir d'autres travaux qui devraient encore être réalisés, parmi lesquels la pose d'une nouvelle porte de garage en alu gris anthracite, la pose d'un nouveau garde-corps en acier peint en noir au 8e étage, celle d'une nouvelle porte de secours en verre et aluminium, etc.

- Parmi les interventions déjà réalisées, la CRMS estime que la construction des extensions en terrasse (6^e et 8e étages) n'est pas acceptable. En effet, ces cabanons, telles de véritables boîtes noires, sont particulièrement visibles depuis la rue Berckmans et ne sont pas du tout intégrés dans le paysage urbain.

La Commission émet un avis défavorable sur cette partie de la demande de régularisation.

En ce qui concerne les autres interventions qui devraient encore être réalisées, la CRMS formule les remarques et les recommandations suivantes :

- On prévoit la modification de la destination d'une partie du garage en salle de conférence. Sur le plan 2/4, le parking dans l'immeuble serait toutefois totalem^{ent} supprimé. La CRMS s'interroge donc sur la nécessité de prévoir une nouvelle porte de garage sectionnelle en alu gris anthracite (façade Berckmans, cfr. plan 3/4).

Si l'intention est toutefois de réaliser deux petites portes avec une ventilation à trous (d'après le modèle en cours de réalisation, avec permis ?), la CRMS estime qu'elle devrait être revue. Elle recommande, pour cette porte de s'inspirer de celle de la maison voisine qui est de belle facture.

En tout état de cause, la CRMS demande de prévoir un dispositif de qualité et soigné.

- Enfin, en ce qui concerne le nouveau garde-corps projeté au 8^e étage (identique à celui du 6^e étage ?), il serait en acier peint en noir et fixé au-dessus de celui existant en béton.

Si cette rehausse s'avère obligatoire pour des raisons de sécurité, ***la CRMS suggère de placer le nouveau dispositif soit en retrait de la façade de manière à ce qu'il ne soit pas trop visible de la rue, soit de rehausser le garde-corps actuel en béton par du béton pour ne pas créer de rupture dans les matériaux et conserver l'allure de l'immeuble dont toutes les arrêtes sont en béton clair.***

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

A. de SAN
Présidente f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz) ; A.A.T.L. – D.U. (Mme S. Buelinckx).